

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MONTMARSAULT**

\*\*\*\*\*

**Réunion du 12 novembre 2015**

Nombre des Conseillers :

En exercice : 46

Présents titulaires : 43

Excusé(s) titulaire(s) : 3

Votants : 46

*Pour : 46*

*Contre : 0*

*Abstention(s) : 0*

**Date de convocation : 28 octobre 2015**

Le douze novembre de l'an deux mille quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Montmarault dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Bézenet.

**Présents :** MERCIER Jean-Jacques et Christelle BODIN (Beaune d'Allier), Daniel PIQUANDET, Bruno DEPRAS (Bézenet), Daniel TABUTIN et Christophe BODARD (Blomard), Elisabeth BLANCHET et Alain BOULICAUD (Chappes), François TARIAN (Chavenon), Martial SANLIAS, Madeleine CAJAT et Séverine FENOUILLET (Cosne d'Allier), Christiane TOUZEAU, Pierre-Henri BONHOMME et Aline FERRANDON (Doyet), Maryline JALIGOT et Patrick CLEMENT (Louroux de Beaune), Bernard MARTIN et Valérie BALICHARD (Montmarault), Françoise COMMANT et Magali BOULOGNE (Montvicq), Ghislaine BUREAU et Pascal CLEMENT (Murat), Bernard CHAPELIER et Lina PICAUT (Saint Bonnet de Four), Bernard VALETTE et Jean-Pierre LAURENT (Saint Marcel en Murat), Benoît THEVENET (Saint Priest en Murat), Gérard FENOUILLET et Pierre GOJARD (Sauvagny), Viviane ALLOIN et Bernadette DEPRESLE (Sazeret), Jean-Jacques PERRET et Marie-Laure MASSIP (Tortezais), Bernard MASSET et Eric TOURAUD (Venas), Chantal TOURRET et Jean-Pierre MONCELON (Vernusse), Bruno ROJOUAN, Marie-Anne CHEVRIER et Josiane AUBERGER (Villefranche d'Allier), Alain ROCHE et Georges ROBIN (Voussac).

**Excusés :** Ludovic HERVE (a donné son pouvoir à François TARIAN), Bruno CONFESSON (a donné son pouvoir à Bernard MARTIN) et MELIN Joëlle (a donné son pouvoir à Benoît THEVENET)

**Secrétaires de séance :** Viviane ALLOIN, Elisabeth BLANCHET et Marie-Anne CHEVRIER

Daniel PIQUANDET, maire de Bézenet, accueille les conseillers communautaires et présente les principales caractéristiques et activités de la commune.

Bruno ROJOUAN demande d'approuver le procès-verbal du précédent conseil communautaire. A l'unanimité, les conseillers approuvent.

Bruno ROJOUAN remercie les secrétaires qui acceptent d'effectuer à nouveau les prises de notes pour cette séance.

**1/ Vote sur le principe de fusion (DELIB 20151112\_001)**

En préambule, Bruno ROJOUAN rappelle que, dans chaque département il est institué une Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Elle est constituée d'élus locaux regroupés par collèges représentatifs des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),

des syndicats intercommunaux... Daniel PIQUANDET siège à cette commission. Il explique que ces travaux s'effectuent en parallèle de ceux exercés par le Préfet dans le cadre de la réforme territoriale. Elle est constituée de 42 membres.

A la surprise générale, la carte présentant les nouveaux périmètres des EPCI réduit leur nombre par 3 passant ainsi de 21 EPCI à 8.

Pour notre secteur, la proposition est la fusion avec la Communauté de communes de Commentry Néris-Les-Bains (3CN). La Communauté de Marcillat-en-Combrailles est rattachée avec l'agglomération montluçonnaise qui s'étend également au pays d'Huriel, à Val de Cher et à Tronçais.

A compter de la notification du Préfet, les communes et les EPCI disposent de 2 mois pour se prononcer sur cette carte. A défaut, leur avis est réputé favorable. En fonction des remarques, la CDCI pourra, à la majorité des 2/3, présenter une proposition alternative. Le Préfet arrêtera définitivement son schéma au 31 mars 2016. Seules les communes seront alors saisies pour entériner ou non les nouveaux périmètres intercommunaux. La majorité sera atteinte si la moitié des communes représentant la moitié de la population du nouveau périmètre est favorable.

Bruno ROJOUAN rappelle que le bassin de vie de la Communauté de communes de la Région de Montmarault (CCRM) penche vers le bassin de l'agglomération montluçonnaise. Mais les intérêts économiques (échangeurs autoroutiers, investissements des entreprises...) et la proximité de la gouvernance de la future intercommunalité pèsent dans la balance en faveur du rapprochement avec 3CN. La représentation des communes sera plus forte dans la fusion des deux EPCI (CCRM & 3CN) qu'avec la vaste agglomération étendue aux limites du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. Le comparatif des deux territoires, Commentry Néris-les-Bains et Région de Montmarault, révèle une situation économique et une configuration rurale assez similaires, contrairement à l'agglomération.

Jean-Jacques PERRET demande si une commune peut profiter de cette consultation lancée par le Préfet pour demander sa sortie d'un EPCI. Bruno ROJOUAN évoque la réunion qui s'est tenue récemment en Allier sur la réforme territoriale en présence de la ministre, Marylise LEBRANCHU. Elle a précisé que les fusions privilégieraient les rapprochements des blocs intercommunaux dans leur ensemble. Indirectement les communes sont engagées financièrement dans les investissements réalisés par les EPCI ce qui rend leur sortie d'autant plus compliquée d'un point de vue financier. A l'avenir, certains périmètres pourraient être redéfinis, mais pas dans l'immédiat.

Jean-Jacques PERRET s'interroge sur la population DGF. Il s'agit de la population double compte à laquelle est ajoutée un nombre forfaitaire d'habitants en fonction du nombre de résidences secondaires présentes sur la commune concernée.

Bruno ROJOUAN présente le tableau comparatif d'un éventuel rapprochement avec Commentry Néris-les-Bains et avec l'Agglomération :

- Le taux de la taxe additionnelle sur l'habitation diminuerait s'il y a fusion avec 3CN et augmenterait s'il y avait absorption de l'agglomération.  
Martial SANLIAS explique que la taxe d'habitation de l'agglomération est en grande partie constituée de la part départementale qui pourrait être renégociée.
- L'endettement de la comcom de Commentry est similaire à celui de la comcom de la Région de Montmarault. Il est plus important sur l'agglomération (130 000 000 €). Bruno ROJOUAN nuance ce constat sur l'endettement en évoquant la capacité d'investissement de l'agglomération de plus de 3 000 000 € selon leurs données. Mais il n'empêche que, malgré cette capacité d'investissement, le délai de désendettement de l'agglomération a dépassé le seuil d'alerte.
- Notre représentation serait plus faible dans une grande agglomération. Daniel TABUTIN fait remarquer que la loi oblige à avoir au moins un représentant par commune. Bruno ROJOUAN rappelle les propos du Président du Pays tenu à la dernière conférence des maires cet été où il

envisageait d'intégrer dans l'exécutif seulement les présidents et les vice-présidents des communautés de communes.

- Une attractivité très forte de la ville centre de l'agglomération risque d'absorber et de concentrer tous les investissements. Au contraire, la fusion avec 3CN permettrait plus facilement de préserver la politique de pôles dans laquelle s'est engagée la CCRM mais également celle de 3CN.
- Une intégration des compétences au niveau de l'intercommunalité à un rythme moins rapide si le rapprochement s'effectue avec 3CN. En revanche l'intégration dans l'agglomération entraînerait des transferts immédiats de compétences (politique de la ville, transport urbain, assainissement, voirie...).
- Bruno ROJOUAN rappelle que la fusion avec 3CN permettrait de regrouper au sein d'une même intercommunalité les deux échangeurs de l'autoroute A71. Il précise que l'investissement du futur carrefour autoroutier A71/RCEA à Montmarault est estimé entre 30 et 40 millions d'euros. Ces dernières années beaucoup d'investissements industriels ont été réalisés sur 3CN et la CCRM. D'autres sont programmés dans les années à venir.

Voici les principales raisons qui déterminent la position de Bruno ROJOUAN en faveur d'une fusion avec 3CN.

Jean-Jacques PERRET s'interroge sur la position des élus de 3CN. Un sondage similaire a été réalisé. Les résultats sont à peu près identiques à savoir qu'un rapprochement avec CCRM serait majoritaire. En revanche, précise Bruno ROJOUAN, le territoire de Marcillat en Combrailles est beaucoup plus divisé.

Viviane ALLOIN précise que la compétence voirie n'est pas obligatoire au niveau des agglomérations ainsi celle de Moulins ne l'exerce pas. Bruno ROJOUAN confirme mais rappelle que l'agglomération montluçonnaise est compétente pour certaines voiries d'intérêt communautaire et qu'il serait étonnant qu'elle les restitue aux communes concernées dans le cas de la future fusion.

Bernard VALETTE demande quelle serait la représentation des petites communes dans la fusion à trois. Bruno ROJOUAN confirme que toutes les communes auraient au moins un siège.

Jean-Jacques PERRET pose plusieurs questions :

- Quand l'impôt économique unifié entrera-t-il en vigueur sur la CCRM ?
- Quel impact pour l'investissement d'une entreprise au moment du passage en CET unifiée ? la taxation sera-t-elle compensée pour la commune d'implantation ?
- Enfin 3CN est-elle passée en Contribution Economique Territoriale unique ?

Bruno ROJOUAN rappelle que la décision communautaire du mois de septembre a entériné le passage en CET unifiée à compter du 1 janvier 2016. 3CN n'est toujours pas en CET unifiée. Elle sera dans l'obligation de le faire si elle fusionne avec la CCRM.

Quant à la date de prise en compte d'un investissement économique pour sa taxation, Bernard MARTIN donne l'exemple de la construction de l'hôtel sur la zone du Grand Champ. Le projet est né avant la mise en place de la CET unifiée. Son exploitation sera effective après. L'impôt économique généré par l'hôtel ne sera pas compensé dans la fiscalité communale. Il restera bien dans la caisse de la CCRM. Les élus montmaraultois ont tout de même délibéré en faveur de la CET unifiée par solidarité avec le territoire communautaire.

Bernard VALETTE pense que l'association des deux Comcom permettra de minimiser le risque économique et le départ éventuel d'une entreprise en s'appuyant sur un bassin économique plus large. Bruno ROJOUAN confirme cette analyse mais apporte une nuance avec la prédominance de deux entreprises très

importantes sur le secteur : ADISSEO et SOCOPA-BIGARD. Le départ de l'une d'entre elles bouleverserait l'économie locale et celle du bassin de vie.

Bruno ROJOUAN conclut les débats et demande à procéder au vote sur le principe du schéma préfectoral :

- 35 POUR la fusion avec la Communauté de communes de Commentry Nérès-les-Bains
- 9 POUR ne pas modifier le périmètre de la Communauté de communes de la Région de Montmarault
- 2 BLANCS

Bruno ROJOUAN demande aux Maires que les conseils municipaux se réunissent à la même date pour se prononcer sur la carte préfectorale. La date du 24 novembre est retenue. Il demande que le vote du conseil communautaire soit présenté à tous les conseillers municipaux.

## **2/ Transferts des compétences (DELIB 20151112\_002)**

Ghislaine BUREAU rappelle que le conseil communautaire du mois de juin a validé les actions du contrat Auvergne +. La signature du contrat a été effectuée pendant l'été. Une enveloppe de 650 500 € a été réservée au niveau du Conseil régional pour mettre en œuvre les actions suivantes :

| Actions                    | Coût             | Auto fin       | Auvergne+      | Région        | département    | Etat           | Europe         |                  |
|----------------------------|------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| Accueil seniors en famille | 300 000          | 20%            | 30%            |               | 10%            |                | 40%            | total            |
|                            |                  | 60 000         | 90 000         |               | 30 000         |                | 120 000        | 300 000          |
| Habitat partagé            | 580 000          | 37%            | 30%            |               | 30%            |                |                |                  |
|                            |                  | 217 000        | 174 000        |               | 174 000        |                | 15 000         | 580 000          |
| 6 logements locatifs       | 375 000          | 20%            | 30%            |               | 45,20%         |                | 4,80%          |                  |
|                            |                  | 75 000         | 112 500        |               | 169 500        |                | 18 000         | 375 000          |
| Hôtel d'entreprises        | 455 090          | 30%            |                | 15%           | 5%             | 35%            | 15%            |                  |
|                            |                  | 136 527        |                | 68 264        | 22 172         | 159 282        | 68 264         | 454 507          |
| Centre de loisirs          | 250 000          | 20%            | 30%            |               | 0%             | 50%            | 0%             |                  |
|                            |                  | 50 000         | 75 000         |               |                | 125 000        | -              | 250 000          |
| Relais médical à Cosne     | 500 000          | 20%            | 30%            |               |                | 40%            | 10%            |                  |
|                            |                  | 100 000        | 150 000        |               |                | 200 000        | 50 000         | 500 000          |
| Etude de faisabilité       | 30 000           | 20%            | 30%            |               | 30%            |                | 20%            |                  |
|                            |                  | 6 000          | 9 000          |               | 9 000          |                | 6 000          | 30 000           |
| Equipement numérique des   | 200 000          | 20%            | 20%            |               | 20%            |                | 40%            |                  |
|                            |                  | 40 000         | 40 000         |               | 40 000         |                | 80 000         | 200 000          |
| <b>total</b>               | <b>2 690 090</b> | <b>684 527</b> | <b>650 500</b> | <b>68 264</b> | <b>444 672</b> | <b>484 282</b> | <b>357 264</b> | <b>2 689 507</b> |

Sommes prévisionnelles

### **Sommes validées**

Aujourd'hui, il convient de procéder aux transferts des compétences nécessaires pour que la Communauté de communes puisse réaliser ce programme d'actions.

Bernard CHAPELIER demande que le vote soit effectué à bulletin secret.

Sur proposition du Président, le conseil procède aux différents votes :

### **1/ Construction et gestion d'opérations d'immobilier d'entreprise**

POUR : 43

NON : 2

Suffrage non exprimé : 1

**2/ Rénovation et gestion de la maison sise 14, rue Jean Moulin à Villefranche d'Allier pour accueillir des seniors en famille**

POUR : 43

NON : 2

Suffrage non exprimé : 1

**3/Construction et gestion des résidences seniors**

POUR : 45

Suffrage non exprimé : 1

**4/ Rénovation et gestion d'un immeuble d'habitation sis 8, rue Gambetta à Doyet**

POUR : 37

NON : 8

Suffrage non exprimé : 1

**5/ Etude de faisabilité d'une halle du chemin de fer de l'Allier**

NON : 24

POUR : 21

Suffrage non exprimé ; 1

**6/ Equipement numérique des écoles**

POUR : 44

NON : 1

Suffrage non exprimé : 1

**3/ Approbation du contrat avec le Conseil départemental de l'Allier (DELIB 20151112\_003)**

Sur proposition du Président et de la commission « Aménagement et habitat » et conformément au tableau présenté ci-dessus, le conseil approuve la ventilation de l'enveloppe du Conseil départemental. Un conseiller s'abstient.

Le conseil autorise le Président à entamer toutes les démarches nécessaires pour signer ce contrat.

**4/ Demande de subvention DETR (DELIB 20151112\_004)**

Sur proposition du Président, le conseil l'autorise à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR pour les actions du contrat.

## **5/ Fonds de concours (DELIB 20151112\_005)**

Chantal TOURRET présente le projet de sa commune. Il s'agit de rénover l'ensemble de la couverture de l'église. Les travaux s'effectueront en 3 tranches : la première concernera les absides, la seconde la toiture accolée au clocher et la troisième la nef. La dépense globale est estimée à environ 90 000 € HT. La commune demande l'attribution du fonds de concours pour un montant de 9 000 €. L'autofinancement de la commune est supérieur au fonds de concours.

Sur proposition du Président et de la commission, le conseil approuve.

## **6/ Consultation sur le Plan de Prévention des Risques du Bassin minier Doyet, Bézenet & Montvicq.**

### **(DELIB 20151112\_006)**

Daniel PIQUANDET rappelle que l'Etat, depuis 2013, a étudié le secteur et a réalisé une carte déterminant les zones rendues impropres à la construction du fait du risque minier. Des puits de près de 500m ont été identifiés ainsi que des galeries plus proches de la surface de la terre mais tout aussi dangereuses et présentes en grand nombre. Les travaux de mise en sécurité seront pris en charge par l'Etat. Certaines zones devenues inconstructibles concernent des lieux d'habitation. Josiane AUBERGER pose la question sur l'avenir des maisons incluses dans ces périmètres. Il faut reconnaître que leur revente est compromise.

Christiane TOUZEAU ajoute que la carte présente une classification des zones à risque. Certains puits identifiés restent introuvables d'où un zonage inconstructible large. A Doyet, il s'agit principalement de la partie basse du bourg et de la route de Villefranche d'Allier.

Françoise COMMANT rappelle que de nombreuses réunions se sont tenues avec les services de la Direction Départementale des Territoires accompagnés d'experts miniers. Des explications ont été données aux élus mais aussi aux populations concernées. La carte devra être affinée pour tenir compte de la réalité. Concernant la commune de Montvicq, le risque est localisé au niveau du lieu-dit « les Bourdignats » pour s'étendre jusqu'au pont de Tizon.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable sur le Plan de Prévention des Risques du bassin houiller de Bézenet, Doyet et Montvicq.

## **Questions diverses**

Bernard MARTIN évoque son intervention au sujet de la pénurie d'eau potable cet été sur le bassin montluçonnais. C'est un problème malheureusement récurrent sur ce territoire. En partenariat avec les autres structures intercommunales du département spécialisées dans la production et le traitement de l'eau potable, une solution a été proposée à l'agglomération pour faire face au problème régulier de son manque d'eau. L'Agence Régionale de Santé a été associée à cette décision de solidarité vis-à-vis du bassin montluçonnais pour assurer à l'avenir son approvisionnement à l'échelle du département.

Elisabeth BLANCHET évoque l'étude sur le commerce réalisée par la CCI sur le territoire de la comcom. Il s'agissait de réaliser un état des lieux des entreprises commerciales et de déterminer les habitudes de consommation. Une première restitution s'est déroulée le mois dernier en mairie de Chappes. Pour les élus et les secrétaires de mairie n'ayant pas pu s'y rendre, une seconde restitution est programmée le 2 décembre en mairie de Cosne d'Allier.

Pour la troisième année consécutive, la comcom a accueilli une classe de l'IUT de Moulins intéressée par le développement des entreprises en milieu rural. L'objectif était d'échanger sur le fonctionnement des EPCI et la réforme territoriale. Elisabeth BLANCHET a reçu les étudiants et leur enseignant en mairie de Chappes

pour évoquer le fonctionnement d'une commune rurale. Ils ont été également accueillis par le Centre social rural qui leur a présenté ses activités.